

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 4 JANVIER 2022 À 18H00,****Au siège de GRAND LAC****Présents :**

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Nicolas MERCAT
Jean-Claude CROZE
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE
Antoine HUYNH
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Gérard DILLENSCHNEIDER
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Louis ALLARD

Absents excusés :

BOURDEAU
CHANAZ
LA BIOLLE
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
LE BOURGET DU LAC

Jean-Marc DRIVET
Yves HUSSON
Julie NOVELLI
Bruno MORIN
Edouard SIMONIAN

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de cabinet
Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Responsable juridique et des assemblées
Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 décembre 2021 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 7 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents et 25 votants (présents et représentés). Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2022
Exécutoire le : **11 JAN. 2022**
Affichée le : **11 JAN. 2022**
Visée le : **11 JAN. 2022**

MARCHES PUBLICS

Marché n°2019-81 : Aménagement d'une voie douce sur la commune de Ruffieux dans le cadre du projet d'aménagement du nord du lac – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac mène actuellement un projet ambitieux d'aménagement de mobilité douce sur le secteur de la Chautagne (projet « aménagement nord du lac »). L'objectif est de créer des liaisons douces entre la ViaRhôna et le lac du Bourget mais aussi d'améliorer les services pour les usagers. Ce programme est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement pour un montant de 5 000 000.00 € TC

Deux actions ont déjà été réalisées :

- L'extension du parking actuel au hameau de « La Loi », sur la commune de Ruffieux, situé directement en bordure de la ViaRhôna ;
- L'aménagement d'un parking sur la commune de Serrières en Chautagne et la création d'un chemin piétonnier pour relier cet équipement à la ViaRhôna.

L'action en cours consiste à réaliser une voie douce entre le hameau de La Loi et la commune de Ruffieux jusqu'au lieu-dit Viuz sur la commune de Chindrieux, le long de la RD 904 et au travers de la peupleraie.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'études DYNAMIC CONCEPT. La consultation lancée en 2020 concernant les travaux et attribuée en mars 2020 au groupement d'entreprises EIFFAGE / FONTAINE pour un montant global de 503 278.40 € HT est aujourd'hui concernée par la flambée des coûts des matières premières que le pays rencontre depuis ce printemps.

C'est pourquoi aujourd'hui, le groupement d'entreprises EIFFAGE/FONTAINE présente une demande de prise en charge du surcoût engendré d'un montant de 12 245.28 € HT concernant les glissières de sécurité qu'il reste à installer sur cette liaison, mais aussi une diminution du nombre de mètre linéaire initial de « barrière bois cylindrique »,

- soit : 965 ml – 789 ml = 176 ml
- 176 x 49.96 € HT = - 8 792.96 € HT

En accord avec le titulaire du marché, il est proposé que Grand lac prenne à sa charge 50% du montant de l'augmentation des matières premières :

- Soit 50% de 31.04 € HT -> 15,52 € HT
- Soit 789 ml X 15.52 € HT = 12 245.28 € HT.

Montant de l'avenant :

| | | |
|----------------------------------|---|-----------|
| 1/ Diminution du nombre de ml | - | 8 792.96 |
| 2/ Plus-value « barrières bois » | | 12 245.28 |
| Total HT | | 3 452.32 |
| TVA 20 % | | 690.46 |
| Total TTC | | 4 142.78 |

Cette modification d'un montant de +3 452.32 € HT, soit + 4 142.78 € TTC, représente + 0.6 % du montant initial du marché.

La Commission des procédures adaptées s'est réunie le 14 décembre 2021 pour la validation de cet avenant au marché n°2019-81 pour un montant de 3 452.32 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de cet avenant sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 143-20AP.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 4 janvier 2022

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,
Jean-Claude LOISEAU

| |
|-------------------------------|
| - Délégués en exercice : 33 |
| - Présents et représentés: 25 |
| - Votants : 25 |
| - Pour : 25 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)



GRAND LAC - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupeement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST / FONTAINE TP
Mandataire : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST
2 rue Centrale
73420 VOGLANS

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché n°19/81

Création d'une voie cyclable entre le lieu-dit « la loi » sur la commune de Ruffieux et le lieu-dit « Viuz » sur la commune de Chindrieux – Avenant 1

■ Date de la notification du marché public : ...17/03/2020

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : ...503 278.40 €
- Montant TTC : 603 934.08 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'études DYNAMIC CONCEPT. La consultation lancée en 2020 concernant les travaux et attribuée en mars 2020 au groupement d'entreprises EIFFAGE / FONTAINE pour un montant global de 503 278.40 € HT est touchée aujourd'hui de plein fouet par la flambée des coûts des matières premières que le pays rencontre depuis ce printemps.

C'est pourquoi aujourd'hui, le groupement d'entreprises EIFFAGE/FONTAINE présente une demande de prise en charge du surcoût engendré d'un montant de 12 245.28 € HT concernant les glissières de sécurité qu'il reste à installer sur cette liaison, mais aussi une diminution du nombre de ml initial de « barrière bois cylindrique »,

- soit : 965 ml – 789 ml = 176 ml
- 176 x 49.96 € HT = - 8 792.96 € HT

En accord avec le titulaire du marché Grand lac a accepté de prendre à sa charge 50% du montant de l'augmentation des matières premières :

- Soit 50% de 31.04 € HT -> 15,52 € HT
- Soit 789 ml X 15.52 € HT = 12 245.28 € HT.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

| | | |
|----------------------------------|---|-----------|
| 1/ Diminution du nombre de ml | - | 8 792.96 |
| 2/ Plus-value « barrières bois » | | 12 245.28 |
| Total HT | | 3 452.32 |
| TVA 20 % | | 690.46 |
| Total TTC | | 4 142.78 |

Cette modification d'un montant de +3 452.32 € HT, soit + 4 142.78 € TTC, représente + 0.6 % du montant initial du marché.

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :20 %
- Montant HT :506 730.72 €
- Montant TTC :608 076.86 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | Echirolles Le | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2019-81 : Aménagement d'une voie douce sur la commune de Ruffieux dans le cadre du projet d'aménagement du nord du lac - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 11/01/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 11/01/2022

Numéro de l'acte : d3982 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220104-d3982-DE

Date de décision : 04/01/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires